Publié le 0 5 MARS 2025 ID : 076-217602556-20250304-2025057DEL-DE

rault (130

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/057/DEL/7.5

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents: M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés: Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 26/02/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 24	Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre: 0	Abstention: 1

Objet: PROJET DE CREATION D'UNE PLAINE DE JEUX INTERGENERATIONNELLE A PROXIMITE DU STADE FRANCHET — DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 OU DE LA DSIL 2025

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que l'extrémité Ouest du stade Henri Franchet, pour partie occupée par un terrain de football synthétique désormais obsolète, doit être requalifié en développant des équipements de loisirs structurants.

Ainsi, l'aménagement d'une plaine multisports en accès libre permettra la pratique d'activités sportives de plein air et sera associée à un espace de détente et de service pour les usagers de la voie verte (chemin entre verre et mer).

Une attention particulière sera portée à l'aménagement paysager du site par la plantation d'arbres et de haies.

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID: 076-217602556-20250304-2025057DEL-DE

Cette friche périurbaine développera l'offre sportive gratuite en accès libre et multipliera le panel de pratiques sportives sur le territoire (choix de disciplines proposés en complémentarité avec les communes mitoyennes).

Le montant de l'opération d'aménagement de cette plaine de jeux est estimé à la somme de 578 116,75 € HT, soit 693 740,10 € TTC dont, principalement, 513 978,07 € HT de travaux et 32 338,68 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

Cette opération pouvant être subventionnée au titre de la DETR 2025 ou de la DSIL 2025 et vu le plan prévisionnel de financement suivant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
Montant de l'opération 578 116,75 € HT	Subventions DETR + ADEME 2025 : 121 246,70 € Subventions Région Normandie : 144 529,19 € HT Subventions (Conseil départemental SM) : 90 000€ HT Subvention CCVS : 86 717,51 € HT Fonds d'aide au football amateur : 20 000 € HT
	Part autofinancement : 115 623,35 € (20%)

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux sous réserve de l'attribution de la subvention.
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec les entreprises.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance Le Maire, Michel BARBIER



Le secrétaire de séance, Samuel RUELLOUX

